

BAREME D'HONORAIRE DE L'AGENCE VERSION 2018 Mise à jour au 1er avril 2018, Frais de transation TTC (TVA à 20%)

Mise en vente du bien, reportage photo, entremise et négociation, visite du bien, Rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique,	PART HONORAIRE CHARGE VENDEUR	PART HONORAIRE CHARGE ACQUEREUR
RENUMERATION FORFAITAIRE SUR LES BIENS INFERIEURS A 50 000 €	FORFAIT 5000 € TTC	FORFAIT 5000 € TTC
DE 50 001 € à 75 000 €	FORFAIT 6 500 € TTC	FORFAIT 6 500 € TTC
DE 75 001 € à 150 000 €	7%	7%
DE 150 001 € à 200 000 €	6%	6%
A PARTIR DE 200 001 €	5%	5%
GARAGE, PARKING	15% avec un minimum 2 000 €	
Avis de valeur	150 €	150 €
Vente dans le neuf	Honoraire à la charge du promoteur	

Le taux de commission s'étend TVA incluse au taux en vigueur, Rénumération TTC sera à la charge du mandant (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial